

## XII.

## Notes sur le Sentiment wallon dans la littérature d'expression française

PAR

Charles DELCHEVALERIE

homme de lettres, à Liège.

Qu'il me soit permis, en commençant, d'insister sur le titre de « Notes » donné à cette communication. Le sujet qui m'a été confié comporte, en effet, une étude approfondie : sur ce point, je crois que nous serons tous d'accord. Cette étude, je n'avais, pour l'entreprendre, ni la compétence, ni le loisir nécessaires. Je n'entends apporter ici que les réflexions incomplètes et rapides d'un lecteur de bonne volonté, et je m'en excuse d'avance.

Il serait outrecuidant de vouloir révéler aux membres d'un Congrès wallon la notion du sentiment qui fait, à leurs yeux, la précieuse et savoureuse originalité des écrivains de langue wallonne. Chacune des variétés du dialecte populaire s'illustre des œuvres de plusieurs poètes, en qui se résume le meilleur esprit de leur région : à Namur, il faut citer les chansonniers Charles Wérotte et Louis Loiseau ; dans le Hainaut, ceux du conteur Letellier, du chansonnier Pierre Moutriex, du fabuliste Bernus, s'imposent à la mémoire, cependant que le Brabant s'enorgueillit de l'humoriste Michel Renard et du poète Georges Willame. Dans cette province même, le pays verviétois nous offre la gerbe des œuvres de Jean-Simon Renier, d'Antoine Remacle, du regretté Martin Lejeune ; enfin, à Liège, après avoir salué l'ancêtre aux poèmes spontanés, délicats et profonds, Nicolas Defrêcheux, il sied de rendre hommage aux interprètes inspirés et fidèles de l'âme locale que sont Vrindts, Henri Simon, Lucien Colson, François Renkin.

Tous ces écrivains sont aimés non seulement pour la beauté de leurs créations, mais plus encore peut-être pour ce qu'elles recèlent

d'expressif : les uns ont traduit en spirituelle jovialité cette philosophie qui est une des fleurs ingénues de la santé de la race, les autres ont, en rythmes empreints des plus fines nuances sentimentales, exprimé le songe épars dans l'atmosphère des coteaux mosans. On sait combien ils sont représentatif, et ce n'est pas l'instant de le redire. Au surplus, le dialecte même dont ils se servent ajoute sa verdeur et sa simplicité aux prestiges de leur intime pensée d'enfants du peuple, puissamment attachés au sol de la petite patrie.

\* \*

De ces écrivains qui formulent en langue wallonne le sentiment wallon, je ne parlerai pas. Je craindrais de répéter fort mal ce que vous savez beaucoup mieux que moi. Je demande la permission de m'en tenir à la brève revue de quelques écrivains wallons de langue française. Je crois d'ailleurs qu'il sied, en une réunion comme celle-ci, de tenir leur effort pour particulièrement méritoire. En effet, le fait de s'exprimer en français montre qu'ils sont déjà plus éloignés de ce peuple qui est le réservoir bouillonnant des forces vives de la race. D'autre part l'emploi de la vieille et noble langue française leur coûte, pour traduire avec souplesse les particularités de leur milieu et les nuances de leur esprit, un travail autrement conscient, c'est-à-dire douloureux, que celui des exquis aèdes restés fidèles au patois familier.

Il y aurait à faire un intéressant travail préalable. Il consisterait à rechercher les premières manifestations — à vrai dire assez rares et souvent nébuleuses — du sentiment wallon chez les écrivains de langue française qui précéderent les contemporains. On ferait d'émouvantes découvertes à relire l'œuvre oubliée de tels romanciers, de certains lyriques, des fabulistes et des chansonniers qui sacrifièrent, sur notre sol, au démon de l'écritoire. On retrouverait de pénétrantes évocations de Liège dans les pieuses strophes du recueil que le poète Etienne Henaux, en 1842, décora de ce titre nostalgique et charmant : le *Mal du Pays*... Dans les pages philosophiques d'Octave Pirmez, parmi ces hautes pensées à la noble plastique, il n'est point malaisé de discerner aussi la façon de sentir et d'exprimer particulière à notre race.

\* \*

Mais c'est surtout chez les écrivains de l'heure actuelle que le sentiment wallon a pris nettement conscience. Il a trouvé enfin les artistes capables de le servir avec lucidité, de le définir et de le magnifier.

La Wallonie possède aujourd'hui des poètes, des romanciers, des conteurs, des critiques qui, par l'originalité reconnue de leurs talents divers, ont su s'imposer à l'attention, voire, pour certains d'entre eux, à la franche admiration du public lettré. Dans la mosaïque bigarrée de la littérature française, apportent-ils une nuance inédite, et quelle est-elle? Se distinguent-ils, indiscutablement, par le sentiment qui anime leurs créations, des écrivains français nés sur d'autres terres?

Latins de tempérament, l'antique voisinage des pays germains les a toutefois influencés, et ce que l'un d'eux, Albert Mockel, a appelé le grand songe celtique, a souvent embrumé leurs esprits de sa mélancolie. Deux races contradictoires s'affirment en eux, s'y combattent et s'y harmonisent, et le conflit vaut aux mieux doués d'entre eux une personnalité singulièrement riche, attachante et curieuse, en raison des contrastes mêmes qu'elle réunit.

Cette diversité de leurs dons leur assure la souplesse de pensée et la finesse de sensation qui sont le propre des intellectualités compliquées. Et comme leur santé est absolue, comme leur ferveur d'art est profonde, comme leur probité est native et essentielle, ils ont la chance inestimable d'être simples et spontanés en même temps qu'ils sont subtils. Comme les gestes d'un enfant, leurs inventions sont ingénues et délicates.

Mais si la grâce française apporte ses prestiges au rythme de leur prose ou de leurs vers, nos écrivains savent, en hommes du Nord, traduire le langage de ce qui ne parle pas. Le silence, l'ombre et la lumière, la multiforme nature sont, dans les aventures qu'ils nous content, des personnages familiers et décisifs. Qu'on lise les subjectives rêveries d'un poète ou les récits d'observation d'un conteur, on sent vivre, dans les unes et dans les autres, cette Âme des Choses que M. Hector Chainaye honora jadis d'un culte spécial en lui dédiant un livre de poèmes.

Ainsi s'atteste, en littérature comme dans les autres arts, l'extrême sensibilité de la race. L'Âme des Choses! Elle vivifie de je ne sais quel panthéisme mystérieux, d'une force interne, faite de sympathies, de correspondances brusquement révélées, toutes les belles pages de nos auteurs de langue française. Certes, on peut nous objecter qu'elle reçut des hommages ailleurs que chez nous. Mais ce qui fait l'originalité de nos écrivains, et ce qui peut faire leur orgueil, c'est qu'ils traitent la nature avec désintéressement, c'est qu'elle vit en eux-mêmes, c'est qu'ils la regardent avec des yeux qui peuvent encore s'émerveiller, c'est qu'ils lui ont fait d'avance ce don de soi que Fernand Severin a si heureusement appelé le Don d'enfance.

Et vraiment notre littérature est neuve, ingénue, juvénile. Elle est ravie, elle est éprise, comme au temps de la première idylle et des bouquets de mai.

Elle trouve pour décrire le décor les phrases malicieuses et primesautières d'un Louis Delattre, qui semble se promener, une rose à la bouche, dans un sentier éternellement emperlé des rosées du matin, et c'est encore avec des séductions d'adolescence qu'elle ressuscite le passé ou qu'elle évoque les heures graves de la vie. Car, chez les races qui ont gardé la santé morale et la piété des origines, la sensation ne s'émousse pas. Comme le dit Albert Mockel au seuil de sa *Chantefable* :

« Dans les petites maisons branlantes, qui songent sous leur patine de passé,

» Dans les vieilles petites maisons vit une petite Fée suave qui est l'âme des petites maisons... »

Cette fée, qui est l'âme même de la race, nos écrivains lui doivent le plus pur de leurs séductions. La sincère ferveur avec laquelle ils la vénèrent leur vaut la force expressive, la verve et la grâce.

Ils se plaisent, et il faut les en féliciter chaleureusement, à puiser aux sources populaires. Ils sont intimistes avec volupté. Ils s'émeuvent aux grands souffles venus de l'inconscient, et pour dire leurs lancinantes nostalgies, ils trouvent des accents d'une harmonie délicate et profonde. Mais leur joie est de se mirer dans la fraîcheur inconnue de la nature familière, de chanter l'innocente humilité des choses qui, de se sentir si chaudement aimées, n'hésitent plus à leur confier les secrets que recèlent leur mutisme et leur immobilité...

• •

Cependant, la beauté, telle qu'ils la conçoivent, est eurythmique et discrète. Leurs poèmes ne comportent pas ces empâtements de couleur, ces rutilances flamboyantes, leur prose n'a pas les matérialités qui distinguent tels auteurs de langue française nés hors de Wallonie. Leur écriture est légère, nuancée, de ligne souple, irisée et comme prismatique. Elle scintille de mille reflets, elle porte en elle sa lumière au lieu de se parer d'oripeaux bigarrés. Elle conserve dans les opulences de la description une pureté toute cérébrale, et si — comme dans tels contes rabelaisiens dont M. des Ombiaux tira l'argument du trésor du folklore — elle touche à la farce truculente, c'est sans lourdeur, avec une malice désinvolte qui la fait allègrement empanachée et permet aux délicats de la savourer.

Finesse et vivacité de la sensation, don du pittoresque, lucide et vivante évocation du paysage, tels sont quelques-unes des qualités que nos écrivains dépensent, les uns avec abondance, les autres avec concision. Ils n'ont pas tous, en effet, dans une égale mesure, le sens latin de la proportion, mais les plus assurés d'approcher de la réalisation harmonieuse sont à mon avis ceux qui savent se contenir dans les strictes limites de la nouvelle, du conte ou du poème.

Il est difficile de leur imposer le joug d'une identique formule, et nous devons nous en réjouir. La richesse de l'actuelle floraison littéraire est due à cette dissemblance des efforts et des compréhensions.

Tels — je n'ai pas la prétention de les citer tous — sont romanciers et s'astreignent aux rudes jeux de l'analyse et de l'observation, comme Krains, comme Glesener; leur préoccupation est de dresser des individualités représentatives, à ceux-là, l'étude tenace de la vie concrète a donné des choses une notion plus nette, plus sobre et plus âpre, mais si leur pessimisme est sans miséricorde, sa virilité même est un réconfort. D'autres sont plus spécialement conteurs et s'attachent à peindre la vie pittoresque d'un microcosme familial, ce sont les chantres du terroir, les glorificateurs de nos sites et de nos traditions. C'est Maurice Des Ombiaux, c'est Louis Delattre, c'est Chot, c'est Garnir, c'est Arthur Colson, c'est Marius Renard. Des poètes traduisent en musiques ailées leur conception du monde et de l'homme; ils s'appellent Mockel, Séverin, Gérardy, Adolphe Hardy; enfin, sur la lisière des genres, d'autres écrivains habitent encore: Demblon, Jules Destrée, Aug. Donnay, Georges Delaw; les proses adventices, ingénieuses et spontanées de ces deux derniers artistes ne sont pas les moins purs parmi les menus bijoux de notre écrivain littéraire.

Les poètes et les prosateurs de notre race ont su conquérir un domaine qui leur appartient désormais sans conteste. Ils sont dûment et foncièrement eux-mêmes: on ne confondra jamais une phrase de Delattre ou de Krains avec une phrase d'Eekhoud ou de Demolder, on ne prendra pas une strophe de Severin pour une strophe de Giraud. Qu'ils s'objectivent dans la contemplation évocatoire des mœurs et des paysages de tel coin élu du beau pays wallon, ou qu'ils nous disent les émois de leur esprit amical et de leur cœur fraternel, ils trouvent pour s'exprimer des modalités qui sont le rythme même du cœur de la race. La ferveur, le désintéressement et le besoin d'indépendance qui la caractérisent se reflètent dans leur effort: leur individualisme est intransigeant et probe.

Leur conception de la beauté des choses est originale par la qualité de sa ferveur, elle est faite de spiritualité amoureuse et lucide, leur sentimentalité est pieuse et secrète, ils ont innové la notion d'un panthéisme intime, d'une communion cordiale de l'homme avec la nature dont la tradition remonte peut être à nos vieux Noëls si humblement émus, si pénétrés d'humanité profonde. Leur œuvre est tout naturellement fraîche, matinale, parée des prestiges de la neuve intellectualité. Telles pages de notre grand Camille Lemonnier — dans *Comme va le Rousseau*, notamment — si fines, si claires, si cristallines, nous vont au cœur parce qu'elles furent senties en véritable Wallon.

Que le maître d'*Un Mâle* et du *Mort* ait contribué à élucider le sentiment wallon, cela est évidemment glorieux pour nous. Mais nos écrivains n'avaient pas attendu cet encouragement pour manifester leur originalité. Elle s'affirme depuis plusieurs lustres, et nous promet pour l'avenir dans le champ de la littérature nationale, des moissons de jour en jour plus copieuses et plus belles. Notre race s'éveille à peine au soleil des lettres françaises, et notre foi doit souhaiter qu'elle connaisse bientôt, dans ce domaine et dans les autres, la période triomphale.



## XIII.

## La Littérature et le Folklore

PAR

Maurice des OMBIAUX  
Littérateur à Bruxelles.

Un des plus purs écrivains français du XIX<sup>m</sup>e siècle, Gérard de Nerval, disait :

« Des chefs-d'œuvres, les uns, produits spontanés de leur époque ou de leur sol; les autres, nouveaux et forts rejets de la souche antique, tous se sont abreuvés à la source des traditions, des inspirations primitives de leur patrie.

» Ainsi, que personne ne dise à l'art : Tu n'iras pas plus loin ! au siècle : Tu ne peux dépasser les siècles qui t'ont précédé !... C'est là ce que prétendait l'antiquité en posant les bornes d'Hercule : le moyen-âge les a méprisées et il a découvert un monde.

» Peut-être ne reste-t-il plus de mondes à découvrir, peut-être le domaine de l'intelligence est-il au complet aujourd'hui et peut-on en faire le tour comme du globe; mais il ne suffit pas que tout soit découvert; dans ce cas même, il faut cultiver, il faut perfectionner ce qui est resté inculte ou imparfait. Que de plaines existent que la culture aurait rendue fécondes ! Que de riches matériaux, auxquels il n'a manqué que d'être mis en œuvre par des mains habiles ! que de ruines de monuments inachevés... Voilà ce qui s'offre à nous et dans notre patrie même, à nous qui nous étions bornés si longtemps à dessiner magnifiquement quelques jardins royaux, à les encombrer de plantes et d'arbres étrangers conservés à grands frais, à les surcharger de dieux de pierre, à les décorer de jets d'eau et d'arbres taillés en portiques.... »

Ces paroles peuvent s'appliquer à nous, les Wallons, autant et peut-être même plus qu'à tous autres.

Que de richesses s'offrent à nous, dans notre patrie même, qui sont à peine cultivées, que dis-je, qui sont toujours en friche et pour ainsi dire encore ignorées.

Ce mal ne nous est pas propre. Un écrivain allemand envisageait ainsi les destinées de la poésie française :

Si la poésie pouvait plus tard refleurir en France, je crois que cela ne serait point par l'imitation des Anglais ni d'aucun autre peuple, mais par un retour à l'esprit poétique en général et en particulier à la littérature française des anciens temps. L'imitation ne conduira jamais la poésie d'une nation à son but définitif, et surtout l'imitation d'une littérature étrangère parvenue au plus grand développement intellectuel et moral dont elle est susceptible; mais il suffit à chaque peuple de remonter à la source de sa poésie et à ses traditions populaires pour y distinguer ce qui lui appartient.

Les écrivains français ont entendu ce sage avis.

Déjà George Sand avait compris le parti que l'on peut tirer des traditions populaires.

Hugo dans les *Chansons des rues et des bois* en eut l'intention.

Nerval recueillit le romancero de l'Île de France, et Theuriot, après lui, la poésie éparses sur les coteaux de son pays, à l'orée des bois, le long des terres à blés, des ruisseaux et des rivières; et Verlaine donnant la main à François Villon par dessus quelques siècles, rajeunit le lyrisme par un retour au génie populaire.

Depuis, les jeunes poètes dont on cite les noms, se sont retrempés dans cette eau de Jouvence.

Chez nous on a commencé, heureusement, à se débarrasser des influences extérieures et de l'esprit d'imitation.

Nos écrivains, tant d'expression patoise que d'expression française, se sont efforcés à exprimer la personnalité wallonne. Ceux-ci, qui se servent d'une langue parvenue au plus haut développement, peuvent évidemment s'affranchir de la race et du terroir pour ne s'occuper que de l'âme humaine débarrassée de toute contingence, si tant est que cela soit, mais pour les poètes qui usent de l'idiome de leur contrée, c'est une question de vie ou de mort que d'en respecter l'esprit.

Cependant les auteurs wallons et les meilleurs même, ont souvent eu le tort de pasticher les poètes français au lieu de chercher leur inspiration dans leur sol et leurs origines. Dès ce moment ils cessaient d'avoir la moindre saveur. Charmants, exquis, originaux quand ils décrivent la vie des leurs et leurs mœurs, ils deviennent insipides dès qu'ils veulent rendre des nuances qui ne s'adaptent pas au génie de leur langue. Quelques-uns de nos écrivains d'expression française sont entrés résolument dans la bonne voie. Ils se sont dit qu'on ne peut être original qu'en peignant ce que l'on a vu, ce que l'on a senti, qu'on ne devient un écrivain qu'en se racinant fortement et que la plus petite parcelle d'originalité est plus durable et vaut mieux que les développements les plus brillants et les plus ingénieux.

que l'on fait sur les thèmes connus. Mais il importe que cette tendance s'accroisse encore.

Malgré les talents nombreux, puissants et variés qu'il contient, le mouvement wallon n'a pas, en Wallonie même, toute la notoriété qu'il mérite. C'est que les efforts, non seulement divergent, mais se contrarient sans cesse. Le Wallon est entêté, tenace, irréductible. Les siècles, les leçons de l'histoire ne l'ont pas changé. Chaque auteur, qui a manifesté sa sensibilité, qui a dépeint son milieu, croit avoir dit toute l'âme wallonne. Son clan affirme que les autres n'ont écrit que des charges grossières. Or, le caractère wallon varie infiniment suivant chaque contrée. Le Liégeois diffère de l'Ardennais, qui diffère du Hutois, qui diffère du Hesbignonnais, qui diffère du Condruzien, qui diffère du Namurois, qui diffère du Dinantais, qui diffère des gens de Sambre, des Borains, des Nivellois, des Montois et des Tournaisiens.

Nos auteurs sont comme nos petits seigneurs d'autrefois qui se combattaient, s'entretenaient pour les querelles les plus futiles, n'ayant aucune notion de l'intérêt commun, n'apercevant pas l'ennemi qui s'avance pour les mettre tous d'accord en les absorbant.

C'est qu'en général ils ne connaissent pas encore suffisamment toute la Wallonie avec ses différents dialectes, ses mœurs, ses traditions. Le sol de nos provinces n'a pas encore été assez fouillé par eux. Les points de notre sensibilité n'ont pas encore été suffisamment dégagés.

Jusqu'à présent ceux qui ont voulu définir le Wallon n'ont montré que quelques gens de leur ville et de leur contrée, ou bien sont restés dans de telles généralités qu'on ne voit pas ce qui le distingue de n'importe quel homme d'Occident.

Dégageons nous de ces puérilités.

N'ayons pas la prétention d'être plus wallon que tel ou tel de nos confrères.

Pour qu'une littérature devienne nationale il faut que les écrivains aillent au peuple qui seul est la nation.

C'est par la seule étude des traditions populaires que l'on peut reconnaître ce qui est propre à une nation ou ce qu'elle possède en commun avec ses sœurs.

Pour intéresser le peuple il faut exprimer son âme et ce n'est qu'en fouillant ses mœurs, ses coutumes et son génie poétique que l'on y parviendra.

Il faut qu'on nous montre notre âme dans le temps et le milieu, il faut qu'on nous serve du pain fait avec le froment qui a poussé sur nos terres. Il nous faut sentir notre terre, reconnaître nos ruraux, entendre la voix de notre sang.

Secouons désormais toute timidité.

Soyons d'abord de notre village, résolument; mais sachons y faire passer tous les grands sentiments humains. Les mêmes passions agitent tous les hommes, quel qu'ils soient. Les sept péchés capitaux rôdent partout; les vertus cardinales ne fleurissent pas uniquement dans les grands centres de civilisation et l'amour et la mort viennent trouver le bouvier dans la lande ou l'étable aussi bien que l'homme des villes dans les demeures fastueuses.

La littérature wallonne a sa tradition qui remonte bien antérieurement aux trouvères de la cour de Bourgogne. Longtemps avant le Téméraire, le pays de Liège fut un foyer de poésie. Quant aux fabliaux, facéties, farces, moralités, qui se transmettaient oralement lorsque nos folkloristes n'étaient pas encore là pour les recueillir, ils sont d'une richesse incomparable. Cette poésie est restée fraîche et simple. Elle ignore la vanité, elle n'a guère connu d'autre cour que celle des miracles et son humilité en rend le charme plus délicieusement intime.

C'est par elle, j'en suis persuadé, que nous aurons une littérature nationale quand nos auteurs n'auront plus leurs regards exclusivement tournés du côté de l'étranger.

Au lieu de nous conformer à des modes éphémères, au lieu de nous ébahir de ce qui vient de loin, au lieu de nous défier de nous-mêmes au point de nous laisser dominer par le génie des autres, au lieu de n'emprunter le langage populaire que pour opérer des transpositions d'art français, ayons foi en la richesse de notre Wallonie. Entons sur le vieux tronc national; il tire sa sève du cœur de notre terre. Entons dans son écorce rugueuse, et bientôt il se couronnera d'une verdure luxuriante.

J'ai lu à Dieupart, près d'Aywaille, au cours d'une promenade sur l'Amblève, sur une grosse pierre qui soutient un petit bon dieu de fer, cette inscription :

POUR DIEU

ET

### NOS TRADITIONS

Que ce soit pour les auteurs wallons un enseignement. Cultivons nos traditions retrouvons-les, recherchons-en le sens. Elles ont été créées par la vie et par ce que nos aïeux avaient de sens poétique.

Pour dégager des gangues qui la cachent, la poésie wallonne, nous ne saurions avoir de guides meilleurs, ni plus sûrs.

## XIV.

## Rapport sur les encouragements à l'Art et à la Littérature dramatiques

PAR

Théophile BOVY

Auteur dramatique wallon, Directeur de la Gazette wallonne *Li Clabot*

Il est, heureusement, hors de doute, à présent, que l'art dramatique wallon et la Littérature wallonne sont dignes de tous les encouragements des pouvoirs publics. Les nombreux et éclatants succès remportés partout par nos artistes et nos auteurs ont fini par convaincre les plus pessimistes, et, par un règlement général du 24 décembre 1883, mis en rapport avec les dispositions d'un arrêté royal du 30 juin 1892, nos écrivains en langue wallonne furent admis à concourir à chance égale, comme les écrivains belges d'expression française et les écrivains belges d'expression néerlandaise, pour l'obtention des encouragements accordés par notre Gouvernement à l'Art et à la Littérature dramatiques en Belgique.

Bien que cette mesure soit, en elle-même, l'application équitable des principes de la plus élémentaire justice, les écrivains belges de langue wallonne ne s'en doivent pas montrer moins reconnaissants aux législateurs courageux qui ont bien voulu s'attacher à la défense de leurs intérêts demeurés si longtemps méconnus.

Le Théâtre Wallon, théâtre populaire par essence, qui pénètre le plus facilement dans la masse, nous paraît, pour cette raison surtout, digne de toute la sollicitude des pouvoirs publics. Et le principe de l'égalité des langues étant admis, nous ne voyons pas où l'on pourrait prendre la justification des inégalités qui perdurent dans la façon de traiter en Belgique les écrivains des diverses langues parlées par le peuple belge.

Nous ne prendrons pas sur nous d'expliquer, par exemple, pourquoi les œuvres wallonnes ne sont pas appelées à concourir pour

l'obtention de prix triennal et quinquennal, mais le fait est qu'elles en sont encore écartées.

Tout récemment, le Gouvernement organisait un concours pour l'obtention d'un recueil de chants patriotiques destinés aux enfants de nos écoles primaires; seuls les écrivains de langue wallonne n'y purent prendre part. Et cependant, nos crémignons, nos chants wallons sont chantés dans nos écoles de Wallonie, notamment à Liège, où nos échevins de l'instruction, MM. Reuleaux, Digneffe et Micha, ont puissamment contribué à répandre parmi la population scolaire le goût de la chanson wallonne. L'enfant à qui l'on a appris des œuvres belles et morales continue de les chanter. Le résultat immédiat est que l'on entend moins dans les rues de ces chansons obscènes qui, si elles choquent toujours les personnes de goût, produisent une impression vraiment douloureuse lorsqu'elles sortent de la bouche de l'enfant.

Les encouragements officiels sont plus indispensables à nos auteurs wallons parce que ceux-ci ne sont, pour la plupart, que des artisans et des ouvriers. Il y avait donc, pour le Gouvernement, une raison de plus de ne pas oublier nos littérateurs en cette circonstance.

\* \* \*

Nous signalions tout-à-l'heure le progrès, dans la voie du mieux, réalisé par l'admission des Œuvres wallonnes au bénéfice des primes instituées par le Gouvernement pour l'Encouragement à l'Art et à la Littérature dramatiques.

Cependant l'on ne peut pas dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des règlements et — toute chose étant perfectible — nous nous permettrons quelques critiques qui, pour porter sur des questions de détail, nous paraissent néanmoins assez importantes pour être signalées ici :

Un Comité d'examen (Comité de Lecture), composé de cinq membres, dit le règlement à son article 10, fonctionne pendant une période de trois années théâtrales consécutives.

Ce Comité apprécie le mérite littéraire des œuvres qui lui sont soumises et l'auteur apprend par une dépêche du Ministère de l'Intérieur que le dit Comité a émis sur son ouvrage un avis favorable, ou un avis défavorable.

Dans le premier cas, il ne reste plus à l'auteur qu'à faire jouer sa pièce qui sera à nouveau appréciée par le Comité provincial, composé également de cinq membres; mais, dans le second cas, le malheureux auteur qui apprend, par une note très laconique, que

son ouvrage est refusé, ignore ce qu'il lui convient le mieux de faire : ou de continuer à écrire des pièces qu'on peut très bien continuer à lui refuser — puisqu'on ne lui dit pas ce qui leur manque pour être acceptables — ou de renoncer à la carrière des lettres et briser une plume inutile.

Le règlement dit bien : « Les rapports des Comités sont motivés » mais ils ne sont jamais communiqués aux auteurs, les principaux pour ne pas dire les seuls réellement intéressés à les connaître, afin de se mettre à même d'acquiescer pour des œuvres nouvelles les qualités indispensables à leur admission.

•••

A côté des Comités de lecture, le règlement du 24 décembre 1883 a créé des Commissions provinciales, composées également de cinq membres, proposés par le Gouverneur de la province et nommés par le Ministre pour une période de trois années théâtrales.

Le rôle de ces Commissions est excessivement important, car elles sont chargées d'apprécier à la scène — leur véritable destination — l'effet produit par les œuvres littéraires dramatiques.

Il est dès lors tout-à-fait indispensable de faire pour ces Commissions un choix de personnes spécialement compétentes d'abord, puis très dévouées à l'art dramatique wallon ensuite, car le travail qu'on exige d'elles n'est pas mince : il leur faut, par tous les temps — rarement favorables l'hiver ! — se rendre dans les plus petits villages, dans les plus petites salles qui souvent sont insuffisamment chauffées, puis revenir la nuit par des chemins tels qu'ils sont encore trop nombreux dans les campagnes, tortueux et boueux et cela... par pur dévouement.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que chez certains membres, le zèle se ralentisse au point de confiner bientôt à l'indifférence ou à l'inertie la plus complète.

Nous estimons donc que c'est trop demander au dévouement des membres de ces Commissions, et l'honneur d'avoir été choisis pour juger de la valeur des œuvres dramatiques de ses contemporains ne nous apparaît pas comme étant une suffisante compensation.

Le règlement dit que trois délégués au moins de la Commission provinciale doivent avoir assisté à la représentation d'une œuvre pour émettre sur la valeur de celle-ci un rapport utile.

On voit qu'il est nécessaire de ne confier la qualité de membre de ces Commissions qu'à des personnes que rien n'empêche d'exercer avec régularité la délicate mission que leur confère leur mandat.

Un autre point nous paraît également digne de retenir un instant

l'attention : les représentations d'œuvres primées, pour être valables quant aux subsides, doivent être données sur des théâtres réguliers. C'est parfait. Seulement pourquoi exiger que la demande de reconnaissance officielle soit renouvelée chaque année ; le fait qu'une salle de spectacle a réuni les conditions nécessaires pour obtenir le titre de théâtre régulier ne pourrait-il suffire ? La négligence des tenanciers de salles qui parfois comprennent mal leur intérêt et négligent le renouvellement des formalités imposées fut souvent préjudiciable à nos auteurs.

Dans le même règlement, les art. 7 et 8 prévoient que des subsides spéciaux peuvent être accordés aux directeurs de théâtres et aux Sociétés dramatiques : 1° pour couvrir en partie les frais de mise en scène exceptionnelle d'une pièce subsidiée ; 2° pour des services rendus à la littérature nationale.

Nous ignorons dans quelle mesure sont appliqués ces deux articles ; mais nous savons que les frais que nécessitent une mise en scène convenable, l'achat d'accessoires nombreux sont parfois considérables, et ce serait encourager utilement, et l'art dramatique et la littérature, qu'appliquer dans le sens de la générosité la plus large, les articles 7 et 8 du susdit règlement.

Mais le Gouvernement n'a pas été le seul à reconnaître le mérite de nos auteurs et de nos artistes wallons ; le Conseil provincial et Conseil communal de Liège ont parfaitement compris quels étaient leur devoir ; nous les voyons depuis nombre d'années déjà accorder leurs subsides aux Sociétés littéraires wallonnes, aux sociétés dramatiques et depuis deux ans Liège possède son Théâtre Communal Wallon officiel.

L'Édilité liégeoise a compris que la capitale de la Wallonie se devait à elle-même de donner l'exemple aux autres villes wallonnes et a voté le principe de l'édification à Liège d'un Théâtre Communal Wallon. Cependant, pour donner pleine et entière satisfaction aux craintes des plus pessimistes, il fut décidé qu'un essai serait tenté d'abord, un essai de trois années ; et dans ce but l'Administration communale a loué le Casino Grétry ou, depuis deux ans, sous l'intelligente direction de M. Guillaume Loncin, une troupe d'artistes de talent a interprété le répertoire de façon à rassurer les plus timorés.

On peut le déclarer d'ores et déjà bien qu'une année nous sépare encore de la fin du bail : l'essai imposé par la ville a obtenu des résultats concluants ; nous demeurons convaincus que l'Administration communale de la capitale de la Wallonie saura se pénétrer de ses devoirs en présence d'un semblable succès, et que

bientôt, nous en avons le ferme espoir, nous verrons s'édifier, en notre bonne Ville de Liège, un Temple pour l'Art dramatique wallon, digne du brillant répertoire de notre Littérature populaire, digne des talentueux artistes qui savent si bien la mettre en valeur.

De multiples arguments d'ordre moral et autres plaident d'ailleurs très éloquemment en faveur de l'extension à donner aux encouragements officiels à la Littérature et à l'Art dramatiques wallons. M. Julien Delaite, en une communication au III<sup>e</sup> Congrès de l'Art Public (4<sup>e</sup> section) les a parfaitement rencontrés et définis.

D'autres moyens d'encourager nos littérateurs et nos artistes existent encore et méritent un plus grand développement : tels les concours littéraires dramatiques contre lesquels certains s'élèvent cependant. A la vérité leur organisation doit être l'objet de bien des soins, sinon on risque fort d'atteindre un but contraire à celui qu'on poursuit.

La composition des Jurys de concours de ce genre doit donner toutes les garanties désirables de compétence et, sans se montrer d'une sévérité outrée, sans exiger des chefs-d'œuvres de chaque concurrent, les jurés doivent cependant se garder d'avoir trop de complaisance, pour éviter ainsi que des pièces d'une médiocrité flagrante trompent à la fois en se présentant comme « Œuvres couronnées » et la confiance des sociétés dramatiques et celle du public.

Cependant, nous pensons qu'on doit encourager les sociétés organisatrices de concours littéraires, parce que ceux-ci sont un stimulant et ils ont du reste provoqué, plus d'une fois, l'éclosion d'œuvres de grande valeur.

A côté de concours littéraires, les concours dramatiques s'indiquent aussi comme un moyen efficace de diffusion. C'est l'occasion pour nos jeunes sociétés de travailler sous la direction d'un régisseur de talent, ce qui leur est toujours éminemment profitable.

Il serait même à désirer qu'elles pussent s'adjoindre en tout temps ce bon régisseur qui, grâce à ses connaissances du métier, dirigerait leur choix uniquement parmi les œuvres de mérite et éviterait ainsi qu'elles marchent à leur perte et travaillent à l'encontre des intérêts de notre Littérature.

Mais l'organisation de ces concours dramatiques exige beaucoup de tact, de prudence de la part des organisateurs. Ici également la composition du jury doit être l'objet de tous leurs soins ; le régle-

ment des concours élaboré lentement, minutieusement, afin d'éviter les critiques, le plus possible. C'est en donnant aux sociétés dramatiques les garanties d'impartialité nécessaires qu'on leur inspirera confiance et que nous pourrons voir se multiplier ces luttes artistiques si utiles à leur développement.

Enfin et nous terminerons par là, les retentissants succès de notre scène communale wallonne, sa vogue grandissante, sa popularité si solidement quoique si rapidement établie, n'ont pas laissé que de nous inspirer, en même temps qu'une grande joie et un légitime sentiment de fierté, quelques craintes aussi, quelques appréhensions. Les artistes de talent qui composent actuellement la troupe si homogène qui fait nos délices ne subira-t-elle point un jour quelque amputation ? Le nier serait téméraire, et la seule raison que nous sommes tous soumis à certaines lois impitoyables de la nature, suffirait à éveiller notre attention.

Ce n'est pas en un mois, ce n'est même pas en un an qu'un amateur peut acquérir les qualités qui distinguent les comédiens de notre troupe wallonne officielle. Lorsque le directeur se trouve dans l'obligation d'adjoindre à celle-ci un ou plusieurs éléments nouveaux, nous avons constaté maintes fois que cette homogénéité artistique était souvent rompue. La valeur de l'interprétation d'un répertoire qui s'accroît sans cesse et qui ose aborder tous les genres, se trouve ainsi constamment menacée.

C'est ce qui nous amène à penser qu'une Ecole wallonne de Diction aurait une grande utilité. En deux ou trois années d'étude, par des cours du soir, un professeur et son adjoint — ils ne nécessiteraient pas une si grosse dépense qu'elle doive nous effrayer — formeraient des artistes dont la légitime ambition serait de débiter au Théâtre Communal Wallon.

Notre Académie Wallonne de Musique ne pourrait-elle accorder à l'Art dramatique wallon l'hospitalité d'une de ses si nombreuses salles ?

Nous aurions ainsi sans bien grands frais, presque un conservatoire qui produirait des artistes pour notre scène wallonne. Chaque année, cette classe de déclamation aurait ses concours qui, comme tout concours, passionneraient certes le public ; la vitalité du mouvement littéraire et dramatique wallon n'en pourrait que s'accroître encore.

Et pourquoi, se demande-t-on tout naturellement ensuite, afin de consolider l'institution qui nous est si chère, le Théâtre Communal



Wallon ne pourrait-il se constituer sous le patronage de l'Edilité liégeoise, en une société, sorte de Comédie Wallonne, comme Paris à la Comédie française et qui aurait, elle aussi, ses artistes sociétaires, ses artistes pensionnaires et son administrateur.

Nous pensons qu'il y a là autre chose qu'un rêve et que la réalisation d'un tel projet ne présente pas des difficultés bien insurmontables.

La stabilité de leur situation ne pourrait qu'augmenter le zèle et l'énergie de nos artistes. Sociétaires de la Comédie wallonne et conscients qu'ils ont à défendre la réputation artistique de notre première scène de comédie, qu'ils doivent être un modèle pour tous ceux qui s'occupent d'art dramatique, ils feraient tendre de plus en plus leurs efforts vers la toujours lointaine mais accessible perfection.

. . .

Ces quelques considérations, présentées un peu à bâtons-rompus ce dont nous nous excusons auront, nous osons l'espérer quelque intérêt pour le Congrès. N'auraient-elles pour résultat que de provoquer la discussion qui engendre la lumière, que nous nous déclarerions complètement satisfait.

En conséquence et pour nous résumer, voici les *desiderata* au sujet desquels nous proposons au Congrès d'émettre un vœu :

1° Les œuvres des écrivains belges de langue wallonne prendront part, comme les œuvres belges d'expression française et néerlandaise, à des concours triennaux et quinquennaux.

2° Les rapports motivés sur les œuvres dramatiques soumises à nos Comités officiels d'examen seront officiellement communiqués aux auteurs.

3° On pourvoira, dès la deuxième année qui suivra leur nomination, au remplacement des membres des Commissions provinciales qui, pour des raisons quelconques se trouvent dans l'impossibilité de remplir convenablement leur mandat.

4° Des indemnités en rapport avec le travail et les déplacements qu'on exige d'eux seront allouées sur les fonds de l'Etat, aux membres des Commissions dramatiques provinciales.

5° Les salles de spectacles, une fois reconnues convenables, seront définitivement considérées comme telles, pour autant qu'aucune modification ou changement ne leur soit apporté.

6° Les conseils provinciaux et communaux des villes wallonnes de la Belgique sont invités à suivre l'exemple qui leur est offert par le Conseil provincial et le Conseil communal de la ville de Liège dans l'encouragement de la littérature et de l'art dramatique wallons.

7° Organisation de concours littéraires et dramatiques nombreux subsidiés par les pouvoirs publics.

8° Les sociétés dramatiques travailleront aussi souvent que possible sous la direction d'un bon régisseur.

9° Création à Liège d'abord, d'une classe de déclamation wallonne.

10° Installation, au sein du Théâtre Communal Wallon, d'une société à fonder sur les bases de la Comédie Française de Paris.





## XV.

# Note concernant les primes destinées à encourager l'Art et la Littérature dramatiques

PAR

Eugène FORTIN,

littérateur wallon à Bruxelles.

Actuellement <sup>(1)</sup>, le système adopté pour encourager l'art et la littérature dramatiques, consiste à allouer aux auteurs et aux compositeurs belges des subsides sous la forme de « primes par représentation ».

L'ouvrage pour lequel on demande le bénéfice de ces primes est, d'abord, soumis à un comité de lecture qui présente un rapport motivé à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Si ce comité approuve l'ouvrage examiné, la commission provinciale fait un rapport sur la première représentation. Elle donne son avis sur le mérite dramatique de l'œuvre et sur la hauteur de la prime à accorder.

Il est prescrit que cette commission doit déléguer *au moins trois* de ses membres pour assister à la première représentation.

Pour contrôler les pièces déjà primées, la présence d'un seul membre suffit. Dans les localités où ne siège pas de commission provinciale, le contrôle des pièces primées est fait par des délégués du Gouvernement.

En ce qui concerne l'allocation des primes, le règlement prescrit ce qui suit : « Les subsides sont payés pour chacune des *cinq premières* représentations dans la localité où l'ouvrage a été monté la première fois (art. 1<sup>er</sup> d<sup>r</sup> alinéa). — Lorsque, après avoir été joué pour la première fois sur un théâtre en Belgique, l'ouvrage est transporté sur la scène d'une autre localité du pays, il est accordé,

(1) Règlement du 24 décembre 1883 mis en rapport avec l'arrêté royal du 30 juin 1892.

» pour chacune des cinq premières représentations dans chaque ville  
» ou commune, un subside égal à la *moyenne* de celui qui a été alloué au  
» dit ouvrage en vertu de l'art. 1<sup>er</sup> (art. 2). — Dans les localités où la  
» population est inférieure à 15.000 habitants il ne pourra être alloué  
» de subside dans la même année que pour *deux* représentations  
» de chaque ouvrage primé (art. 3, 2<sup>d</sup> alinéa). — Le droit de parti-  
» ciper aux subsides cesse pour les traductions en même temps que  
» pour les œuvres originales (art. 4, d<sup>r</sup> alinéa). — Les subsides sont  
» acquis pour chaque ouvrage pendant une période de *trois années*  
» consécutives, à partir de la date de la première représentation à  
» laquelle ont assisté les délégués de la commission provinciale....  
» (art. 5, 1<sup>re</sup> phrase).»

Ce système a été souvent critiqué. Les remarques ordinaires ont été exposées tant de fois, qu'il est superflu de les rappeler en cette circonstance. Quant aux considérations spéciales justifiant les innovations exposées ci-dessous, *elles seront développées devant la seconde section du Congrès wallon*. Cette courte note se propose donc simplement, de fournir une base déterminée à une discussion sur les modifications, qu'il serait désirable de voir apporter à la réglementation critiquée.

• • •

## RÉFORMES

Les subsides pour encourager l'art et la littérature dramatiques ont nécessairement pour but de faire connaître les ouvrages d'auteurs belges.

Les réformes que je propose sont uniquement inspirées par ce but.

Ces réformes sont de deux ordres. Elles concernent : 1<sup>o</sup> l'organisation du mécanisme d'examen et de contrôle, 2<sup>o</sup> l'allocation des primes dramatiques.

### 1. — Mécanisme d'examen et de contrôle.

Pour simplifier le mécanisme, il faudrait supprimer les commissions provinciales, ainsi que la multitude des délégués du Gouvernement, et les remplacer par un délégué et un délégué suppléant pour chaque arrondissement judiciaire. Comme les membres de la com-